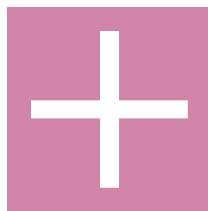


PASS DÉTENTE



LA CLÉ DE
VOTRE ÉTÉ

DU 26 AU 28/06 ET
DU 03/07 AU 30/08/2020

À LA CLUSAZ, LE PASS «DÉTENTE PLUS» PERMET DE PROFITER DE VOS LOISIRS EN ILLIMITÉ ET D'ACCÉDER À VOS ACTIVITÉS PRÉFÉRÉES À DES TARIFS AVANTAGEUX. À CHACUN SA FORMULE !



1 QU'EST-CE QUE LE PASS «DÉTENTE PLUS» ?

LE PASS DÉTENTE PLUS EST LA SOLUTION IDÉALE POUR PASSER UN SÉJOUR DE RÊVE À LA CLUSAZ. IL VOUS PERMET DE PROFITER DE VOS LOISIRS EN ILLIMITÉ ET D'ACCÉDER À VOS ACTIVITÉS PRÉFÉRÉES À DES TARIFS AVANTAGEUX.

- **ACCÉDER SANS LIMITE AUX ACTIVITÉS :** Remontées mécaniques de La Clusaz, Luge d'été, Patinoire (à partir du 3/07 - séances publiques après-midi + nocturne), Espace Aquatique (entrée piscine)**, Base de loisirs «Bélier Club», Tennis (location des terrains), Tir-à-l'arc, Practice du Golf et Mini-golf des Confins, Big Air Bag (saut en bouée gonflable), Plages de Talloires et d'Angon (lac d'Annecy).
- **PROFITER DE RÉDUCTIONS SUR DE NOMBREUSES ACTIVITÉS**
 - « Wellness/Fitness » à l'Espace aquatique des Aravis (à partir de 16 ans) 9 € (au lieu de 11€)
 - Randonnée avec un guide à la journée / Adulte*** 29 € (au lieu de 32€)
 - Randonnée avec un guide à la journée / Enfant (de 4 à 12 ans) *** 23 € (au lieu de 25€)
 - Canyoning*** « Découverte » (à partir de 13 ans) 56 € (au lieu de 59€)
 - Canyoning*** « Grande Descente » (à partir de 13 ans) 67 € (au lieu de 71€)
 - Ecole d'escalade à la demi-journée / Enfant (8-12 ans)*** 41 € (au lieu de 44€)
 - Via Ferrata «Yves Pollet-Villard» *** (à partir de 13 ans et taille sup. 1m40) 59 € (au lieu de 62€)

* Le Pass est personnel. Il prévoit deux supports : un bracelet et une carte magnétique individuels.

** Horaires réduits le vendredi 26 juin et le vendredi 3 juillet

*** Activités sous conditions encadrées par le Bureau des Guides de La Clusaz.

2 QUEL EST LE PASS «DÉTENTE PLUS» ADAPTÉ À MON SÉJOUR ?

- J'ai réservé un logement auprès d'un hébergeur adhérent à l'Office de Tourisme de La Clusaz,
- Et il y a un enfant de moins de 12 ans qui m'accompagne lors de mon séjour,
- Et ma date d'arrivée est dans PLUS de 7 jours,
- Et mon hébergeur est partenaire de l'opération «Enfant-Roi»

Je choisis la solution «**PASS DÉTENTE PLUS / ENFANT-ROI**»

SINON



- J'ai réservé un logement auprès d'un hébergeur adhérent à l'Office de Tourisme de La Clusaz,
- Et ma date d'arrivée est dans PLUS de 7 jours,

Je choisis la solution «**PASS DÉTENTE PLUS / PRÉ-VENTE**»

SINON



- J'ai réservé un logement auprès d'un hébergeur adhérent à l'Office de Tourisme de La Clusaz, et ma date d'arrivée est dans MOINS de 7 jours,
- Ou, j'ai réservé un logement auprès d'un hébergeur qui n'adhère pas à l'Office de Tourisme de La Clusaz

Je choisis la solution «**PASS DÉTENTE PLUS / SUR-PLACE**»

3 JE TROUVE LE PASS «DÉTENTE PLUS» QUI ME CORRESPOND

MON PASS

AVANTAGES

DURÉE

TARIF

PASS DÉTENTE PLUS ENFANT-ROI

- 1 **PASS DÉTENTE PLUS OFFERT PAR MON HÉBERGEUR** pour un enfant de moins de 12 ans
- 2 **MON ENFANT PROFITE DES ACTIVITÉS EN ILLIMITÉ** et à tarifs réduits
- 3 **REPAS OU CONSOMMATION GRATUITE** pour mon enfant pour l'achat de deux repas ou consommations adultes chez les restaurateurs et bars partenaires de l'opération
- 4 **POSSIBILITÉ D'ACHETER DES PASS DÉTENTE PLUS PRÉVENTE** pour les autres membres de ma famille aux tarifs indiqués

- 8 jours*
- 15 jours*
- 22 jours*

* À partir du 3/07/2020

- Gratuit ! Durée égale à celle de mon séjour (à partir de 8 jours)
- Offert par mon hébergeur

JE COMMANDE

PASS DÉTENTE PLUS PRÉ-VENTE

- 1 **JE BÉNÉFICIE DE 25% DE RÉDUCTION** lors de l'achat de mon Pass par rapport au tarif sur place
- 2 **JE PROFITE DES ACTIVITÉS EN ILLIMITÉ** et à tarifs réduits
- 3 **EXCLUSIVITÉ :** Valable en format 3 jours
- 4 **DURÉES MODULABLES :** 3, 8, 15 ou 22 jours

- 3 jours - *Exclusivité pré-vente !*
- 8 jours*
- 15 jours*
- 22 jours*

* À partir du 3/07/2020

- 3 jours 35 €
- 8 jours 53 €
- 15 jours 97 €
- 22 jours 140 €

JE COMMANDE

PASS DÉTENTE PLUS SUR-PLACE

- 1 **J'ACHÈTE DES PASS DÉTENTE PLUS** pour les membres de ma famille intéressés aux tarifs indiqués
- 2 **JE PROFITE DES ACTIVITÉS EN ILLIMITÉ** et à tarifs réduits
- 3 **DURÉES MODULABLES :** 8, 15 ou 22 jours

- 3 jours* *Uniquement du 26 au 28/06*
- 8 jours*
- 15 jours*
- 22 jours*

* À partir du 3/07/2020

- 3 jours 35 €
- 8 jours 71 €
- 15 jours 131 €
- 22 jours 188 €

**ACHAT AU COMPTOIR DE
L'OFFICE DE TOURISME**

PASS DÉTENTE PLUS PRÉ-VENTE

1 JE COMMANDE MES PASS « DÉTENTE PLUS / PRÉ-VENTE »

Nom de mon hébergeur :

Mon nom :

Mon prénom :

Mon adresse :

Mon code postal :

Ma ville :

Pays :

Mon tél. :

Mon mail :

JE LISTE CI-DESSOUS CHAQUE PERSONNE SOUHAITANT UN PASS DÉTENTE PLUS / PRÉ-VENTE

NOM	PRÉNOM	1 ^{er} jour d'utilisation	Durée	Prix / pers.
TOTAL				

Remarque : Pour les enfants de moins de 5 ans, vérifiez si le Pass est amorti sur la durée du séjour.

2 J'ENVOIE MA COMMANDE ET LE RÈGLEMENT

1. Je remplis le PDF
2. J'imprime ce formulaire en cliquant sur le bouton «Imprimer» en bas de la feuille
3. Je le date et je le signe après avoir accepté les CGVU
4. Je contacte mon hébergeur pour les modalités de paiement et je joins le règlement à ma commande
5. J'envoie le dossier (formulaire rempli + règlement) à mon hébergeur afin qu'il le reçoive au plus tard 7 jours avant le début de mon séjour

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente et d'utilisation (page 4)

Date :

Signature :

IMPRIMER

• **PRÉAMBULE** / L'utilisation d'un Pass Détente Plus implique la connaissance et l'acceptation sans réserve par la personne (ci-après dénommée le « Client » et/ou « L'utilisateur »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. • **DÉFINITIONS** / La SEML La Clusaz - Société de Gestion des Activités Touristiques de La Clusaz, Société anonyme d'économie mixte au capital de 200 000,00 euros RCS ANNECY B 527 672 398 dont le siège social est 1 Place de l'Église - BP 6 Mairie de la Clusaz 74220 la Clusaz - Tél. 04 50 32 65 00 - Fax. 04 50 32 65 01, se charge de la gestion des Pass Détente Plus (collecte des informations et des règlements). Le Client est la personne qui commande une ou plusieurs Pass Détente Plus. L'utilisateur est la personne détentrice d'un Pass Détente Plus. L'hébergeur est la personne gérant le logement réservé par le Client, intermédiaire dans la collecte des informations et des règlements. Le Pass désigne le bracelet inviolable et la Carte magnétique qui y est associée, ces 2 supports sont personnels et incessibles et permettent l'accès aux prestations décrites ci-dessous. • **LE PASS DÉTENTE PLUS** / Se décline en 3 variantes : Pass Détente Plus Enfant Roi, Pass Détente Plus Prévente et Pass Détente Plus Sur Place. Le Bracelet donne accès, pendant la durée de validité notée dessus et suivant les conditions et modalités précisées ci-après : à la patinoire à partir du 04/07/2020 (séance publiques après-midi et nocturnes uniquement), base loisirs du Bélior Club (à partir du 27/06), tennis (location des terrains), tir à l'arc (à partir du 27/06 séance 30 min uniquement), Big Air Bag (à partir du 27/06), Espace Aquatique (entrée piscine uniquement), Practice du golf des Confinis, mini-golf des Confinis, plages aménagées d'Argon et de Talloires. Ainsi que les activités suivantes à tarifs réduits : Randonnée* journée adulte et enfant (4-12 ans) : 8 % de réduction, Canyoning* découverte et grande descente (à partir de 13 ans) : à partir de 7 % de réduction, école d'escalade enfant* demi-journée (de 8 à 12 ans) : plus de 6% de réduction, Via ferrata* de La Clusaz Yves Pollet-Villard (à partir de 13 ans et taille sup. à 1.40 m.) : 5 % de réduction. *Activités encadrées par le Bureau des guides de La Clusaz. La Carte magnétique donne accès, pendant la durée de validité configurée et suivant les conditions et modalités précisées ci-après : aux remontées mécaniques et à la luge d'été. La liste des prestations proposées peut être amenée à évoluer, notamment en raison des mesures sanitaires liées au COVID-19. Chaque Utilisateur est donc invité à consulter www.laclusaz.com pour se tenir informé de changements éventuels. L'utilisateur se conformera aux conditions et règlements du prestataire. L'utilisateur doit être porteur du support valide lié à l'activité pratiquée (bracelet et carte magnétique) durant l'utilisation de l'activité. Les Pass sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. L'utilisateur du Pass Détente Plus doit se conformer aux règles d'utilisation de l'activité pratiquée. Le Pass fonctionne sur des prestations spécifiques aux individuels et non aux groupes (type club, associations...). • **CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS** / Les Pass Détente Plus ne donnent pas d'accès prioritaire sur les prestations proposées : ni lors de la réservation, ni lors de l'attente du passage à l'activité. Les Pass Détente Plus doivent être présentés aux prestataires avant chaque activité (selon support adapté à l'activité : bracelet ou carte magnétique). Location terrains de tennis : Chaque joueur doit être porteur d'un Pass Détente Plus (bracelet). Si seul un joueur est porteur d'un Pass, l'autre joueur doit régler la moitié restante du tarif de la location, basée sur le prix « Invité ». La réservation est à effectuer au Club des Sports ou au Chalet Cortibot. Une caution de 2€ sera demandée en cas de location d'une raquette de tennis. Activités de la base loisirs « Bélior Club » : les tickets donnant accès à ces activités sont délivrés uniquement à l'unité. Les Utilisateurs de Pass Détente Plus doivent réitérer leur demande de ticket pour chaque passage. Tir à l'arc : réservation et ticket disponible au chalet tir à l'arc situé sur le pont de la luge d'été. Les tickets sont délivrés uniquement à l'unité. Les utilisateurs doivent réitérer leur demande de ticket pour chaque passage. Remontées Mécaniques et Luge d'été : l'utilisateur doit utiliser sa Carte magnétique personnelle pour accéder aux tourniquets, que l'utilisateur soit piéton, vététiste ou parapentiste. Une photo de l'utilisateur sera prise au premier Passage et servira pour les contrôles ultérieurs. LUGE D'ÉTÉ : LES ENFANTS DE MOINS D'1M25 DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE, QUI DEVRA PAYER S'IL N'A PAS DE PASS. Espace aquatique : réservation obligatoire en ligne, session de 90 min. Patinoire : séance de 90 min à heure fixe • **SPÉCIFICITÉ DU PASS DÉTENTE PLUS ENFANT ROI** / Le bracelet du Pass Détente Plus Enfant Roi permet à l'enfant Utilisateur de bénéficier d'un menu offert pour 2 menus adultes achetés ou pour un montant minimum de consommation (se renseigner auprès des prestataires), et d'une boisson offerte (un verre de sirop ou 1 verre de jus de fruits) pour 2 consommations achetées, dans les restaurants et bars participants à l'opération. De plus, le Pass permet 1 location de VTT offerte pour 1 VTT adulte loué chez les magasins de sport partenaires. La liste des partenaires est disponible auprès de l'Office de Tourisme, ou sur www.laclusaz.com. Elle est définitive à partir du 15 juin 2020. L'utilisateur doit vérifier que le commerçant est bien partenaire de l'opération (présence de l'autocollant sur la vitrine). Le Pass (bracelet) doit être présenté au commerçant avant chaque utilisation. • **CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'OFFRE** / Weekend du 26 au 28 juin 2020 : Pass Détente Plus 3 jours uniquement. Entre le 3 juillet et le 30 août 2020 : Pass Détente Plus Sur Place 8, 15 ou 22 jours / Pass Détente Plus Prévente 3, 8, 15 ou 22 jours, Pass Détente Plus Enfant Roi 8, 15 ou 22 jours. • **DURÉE DE VALIDITÉ DES PASS** / Les Pass Détente Plus sont valables au cours d'un délai mentionné expressément sur le bracelet et configuré sur la Carte magnétique. Ce délai est identique sur les 2 supports. Lorsque la carte magnétique est utilisée, elle comptabilise un jour d'utilisation, quelle que soit l'heure. • **CONDITIONS DE VALIDITÉ DU PASS** / L'utilisateur doit être porteur du support adapté (bracelet ou carte magnétique selon l'activité) durant toute l'utilisation des activités. Les dates de validité doivent être indiquées clairement sur le bracelet. Le bracelet doit être ajusté au poignet. Tout bracelet mal ajusté, incomplet, cassé, raturé ou illisible sera considéré comme invalide, et ne sera pas remplacé. La carte magnétique est configurée du délai indiqué sur le bracelet. Les supports étant personnels et incessibles, toute fraude entraîne l'invalidité immédiate du Pass. • **TARIFS DU PASS DÉTENTE PLUS EN PRÉVENTE** / via les hébergeurs adhérents à l'Office du tourisme : Pass pré-venu, valable 3 jours : 35 € / Pass pré-venu, valable 8 jours : 53 € / Pass pré-venu, valable 15 jours : 97 € / Pass pré-venu, valable 22 jours : 140 €. • **TARIFS PASS DÉTENTE PLUS VENDU SUR PLACE** / Au comptoir de l'Office de Tourisme. Pass vendu sur place, valable 3 jours (uniquement weekend du 26 au 28 juin 2020) : 35 €. Du 3 juillet au 28 août : Pass vendu sur place, valable 8 jours : 71 € / Pass vendu sur place, valable 15 jours : 131 € / Pass vendu sur place, valable 22 jours : 188 €. • **TARIFS PASS DÉTENTE PLUS ENFANT ROI** / Ce Pass est offert par les hébergeurs adhérents à l'Office de Tourisme partenaires de l'opération (liste sur www.laclusaz.com), à destination d'1 enfant de moins de 12 ans par contrat de location d'une durée minimum de 7 jours. En cas de séjour d'une durée intermédiaire aux paliers existants, c'est le palier inférieur à la durée du séjour qui sera retenu par l'hébergeur. Aucun Pass Détente Plus Enfant Roi ne sera délivré sans justificatif d'âge (Passeport, carte d'identité, extrait de naissance ou livret de famille). • **MODALITÉ D'ACHAT DU PASS DÉTENTE PLUS** / Les Pass Sur Place ne peuvent s'acheter qu'au comptoir de l'Office de Tourisme, du 3 juillet au 30 août 2020. Exceptionnellement, l'Office de Tourisme vendra des Pass Détente Plus 3 jours le weekend du 26 au 28 juin 2020. Le Pass ne pourra être établi avant son premier jour d'utilisation. L'office de tourisme ne délivre aucun Pass Détente Plus Prévente ou Enfant Roi. Les Pass prévente et Enfant Roi doivent être commandés à l'avance : Le Client doit réserver son séjour auprès d'un hébergeur adhérent à La SEML La Clusaz au maximum 7 jours avant son arrivée. Le Client devra compléter le formulaire téléchargeable sur le site internet www.laclusaz.com et le retourner à son hébergeur au plus tard une semaine (minimum) avant le début du séjour avec le règlement (contacter préalablement l'Hébergeur pour connaître l'ordre des chèques). Si l'Hébergeur est partenaire de l'opération Enfant roi et que le Client commande un Pass Détente plus « Enfant Roi », le Client devra joindre également un justificatif d'âge de l'enfant concerné. Aucun Pass Détente Plus Enfant Roi ne sera délivré sans justificatif d'âge (Passeport, carte d'identité, extrait de naissance ou livret de famille). L'Hébergeur remplira les supports et les remettra aux Utilisateurs à leur arrivée. Le justificatif de vente doit être conservé et peut être demandé au client pour vérification. • **MODALITÉ DE PAIEMENT DU PASS DÉTENTE PLUS** / Les paiements sont effectués en devises euros : soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France (demander l'ordre à l'hébergeur) : soit en espèces ; soit par carte bancaire (Visa, EuroPass, Master) ; soit en chèques vacances. • **LES SUPPORTS** / Un Pass correspond à 1 bracelet inviolable, personnel et incessibles + 1 carte magnétique personnelle et incessible. • **CONTRÔLE DES PASS** / Le Client doit être porteur du bracelet durant toute l'utilisation de toutes les activités. Le bracelet doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les exploitants. Le bracelet doit être ajusté au poignet. Tout bracelet mal ajusté, incomplet, cassé, raturé ou illisible sera considéré comme invalide, et ne sera pas remplacé. La Carte magnétique étant personnelle et incessible, une photo de l'utilisateur sera prise lors du premier Passage au portillon, ce qui permettra le contrôle par la suite. En cas de contrôle, le personnel des remontées mécaniques et de la luge d'été pourra demander de présenter le bracelet valide en complément. Toute fraude entraîne l'invalidité du Pass. • **EN CAS DE PERTE / Bracelet** : remplacement à l'Office de Tourisme, après vérification. **Carte magnétique** : duplicata possible auprès des caisses de remontées mécaniques. Frais de mise en opposition et de gestion : 10 €. • **CAS DE FORCE MAJEURE** / En cas d'intempéries ou de mauvaises conditions météorologiques qui entraineraient la fermeture totale ou partielle d'une des activités ou service, aucun dédommagement ne sera effectué. Seul un arrêt complet de la totalité des activités sur une durée de plus d'1 journée, peut donner lieu à un dédommagement délivré par La SEML La Clusaz. Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client : soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du Pass ; soit un avoir sur l'achat d'un Pass pour l'année suivante. La SEML La Clusaz n'est en aucun cas responsable des dommages occasionnés sur les activités. • **DROIT DE RÉTRACTATION** / La commande d'un ou plusieurs Pass Détente Plus n'ouvre droit à aucun délai de rétractation, ces Pass devant être utilisés pendant une période déterminée. • **REMBOURSEMENT** / Dans le cas où les Pass délivrés ne seraient pas utilisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés. • **RECLAMATIONS** / Toute réclamation doit être transmise au Service accueil de l'Office du tourisme dans un délai de 15 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante : SEML La Clusaz 161 Place de l'Église 74220 LA CLUSAZ ou par mail : accueil@laclusaz.com • **NON-RESPECT DES PRÉSENTES CONDITIONS** / Le non-respect du caractère personnel du Pass Détente Plus entraînera la résiliation du contrat et son annulation. • **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL** / L'ensemble des informations qui sont demandées par La SEML La Clusaz pour la délivrance d'un Pass est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Pass ne pourra intervenir. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à La SEML La Clusaz. « Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SEML LA CLUSAZ – 161 Place de l'Église 74220 LA CLUSAZ. En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé ». • **TRADUCTION ET LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES** / Dans le cas où les présentes CGVU seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une des quelconques dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Par la signature de la fiche d'inscription, le client reconnaît accepter les CGVU du Pass Détente Plus.